

EPIC Office de Tourisme de Trouville sur Mer

**Extrait du registre des délibérations du Comité de Direction
Mardi 13 décembre 2022**

Membres présents :

Mme SYLVIE DE GAETANO, Présidente
M. DIDIER QUENOUILLE, Vice-Président
Mme REBECCA BABILOTTE, représentant la commune
M. LIONEL BOTTIN, représentant la commune
M. PHILIPPE ABRAHAM, représentant la commune
M. STEPHANE BRASSY, représentant les commerçants
Mme LAURE LAMY, représentant les commerçants
M. JEAN-CLAUDE NANTIER VERDIER, représentant l'Ass Office de tourisme
M. LAURENT MENDOZA, représentant le Groupe Bourdoncle
Mme AURELIE MAILLARD, représentant Les Cures Marines

Assistaient à la réunion :

Mme SOPHIE MILLET-DAURE, Directrice Générale

Excusés:

M. GARCIA
Mme GUILLON
Mme OUTIN

**4 – Délégation de signature
Délibération n°44/2022**

Rappel - code du Tourisme n° R133-11 :

Le Directeur Général assure le fonctionnement de l'établissement public sous l'autorité et le contrôle du Président.

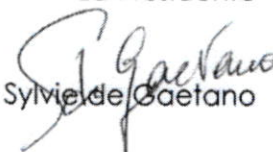
A cet effet :

- Il prend les mesures nécessaires à l'exécution des décisions du Comité de Direction,
- Il exerce la direction de l'ensemble des services, sous réserve des fonctions d'Agent Comptable confiées au Trésorier Principal de Trouville-sur-Mer,
- Il est l'ordonnateur de l'Office du Tourisme de Trouville et à ce titre prescrit l'exécution des recettes et des dépenses, prépare le budget et établit le compte financier.
- Le Directeur Général peut signer, par délégation du Président et en exécution des décisions du Comité de Direction, tous actes, contrats, traités et marchés.

Le Comité de Direction prend acte des responsabilités et de la délégation de signature à la directrice générale par intérim, Salma AMER, à partir du 1^{er} janvier 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente


Sylvie de Gaetano